

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 avril 2025**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : **39**  
Nombre de représentés : **10**  
Nombre d'absents : **15**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE NEUF AVRIL à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2025\_007\_CC\_7**  
**Cession des titres de la Réunion**  
**développement détenus dans la SASU**  
**CITEB à l'Institut Bleu**

Nombre de votants : 49

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
3 avril 2025

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
16/04/2025

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - M. Alexis POININ-COULIN procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Virginie SALLE procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Philippe LUCAS procuration à M. Bruno DOMEN - Mme Marie-Annick HAMILCARO procuration à Mme Brigitte DALLY

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2025

### AFFAIRE N°2025\_007\_CC\_7 : CESSIION DES TITRES DE LA RÉUNION DÉVELOPPEMENT DÉTENUS DANS LA SASU CITEB À L'INSTITUT BLEU

#### Le Président de séance expose :

#### Contexte :

L'association HYDRO-REUNION avait pour objet la promotion de l'aquaculture en eau douce, l'aquaculture marine et l'étude et le développement des poissons tilapias et ombrines.

Cette association a fait l'objet en février 2018 de l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire. En avril 2018, le juge commissaire a autorisé LA REUNION DEVELOPPEMENT (NEXA) à racheter les actifs de cette association HYDRO REUNION pour un montant global de 140 000 €.

Ces actifs consistaient à l'époque :

- Sur le site du Port : un stock de poissons, du matériel d'exploitation, des meubles et du matériel informatique ;
- Sur le site de Ste Clotilde, du matériel de laboratoire ;
- Sur le site de l'étang salé, un stock de poissons, du matériel scientifique, de l'outillage, des meubles, un véhicule et du matériel informatique.

Par ailleurs, les actifs comprenaient une « souchothèque de valeur internationale ».

Le 11 juin 2019, la société LA REUNION DEVELOPPEMENT a créé une filiale détenue à 100%, la SASU CITEB (Centre de recherche et de valorisations des milieux aquatiques), avec un capital de 30 000 € entièrement libéré en numéraire. La création de cette filiale avait pour objectif de reprendre dans une nouvelle entité, l'intégralité des activités de HYDRO-REUNION.

Le 25 novembre 2019, un traité d'apport partiel d'actif a été signé entre LA REUNION DEVELOPPEMENT et CITEB. Dans ce traité il est indiqué que LA REUNION DEVELOPPEMENT apporte à sa filiale tous les actifs et passifs liés à la branche d'activité de promotion de l'aquaculture en eau douce et de l'aquaculture marine, ainsi que l'étude et le développement des poissons tilapias et ombrines.

La société CITEB est donc valorisée de manière historique dans les comptes de LA REUNION DEVELOPPEMENT pour un montant global de 129 164 €.

Les activités de CITEB sont dédiées intégralement au développement de l'économie bleue sur le territoire de La Réunion, cela en partenariat avec les acteurs publics, économiques et scientifiques.

Une restructuration engagée par la Région Réunion doit voir le transfert du centre technique CITEB vers l'association INSTITUT BLEU afin de renforcer l'action de soutien aux filières de l'économie bleue sur le territoire.

#### **I - PRINCIPE DE CESSIION DE CITEB A L'INSTITUT BLEU**

L'acquisition de HYDRO-REUNION par LA REUNION DEVELOPPEMENT s'est faite par rachat des actifs à la barre du tribunal. La filialisation de cette activité s'est faite avec une valorisation historique cohérente par rapport à ce rachat.

Le schéma le plus simple et le moins onéreux pour les deux parties DEVELOPPEMENT cède à l'INSTITUT BLEU l'intégralité des titres soit 100% des titres.

Ainsi la filiale disparaît et l'INSTITUT BLEU gère en direct les activités initiales de CITEB.

Dans ce schéma, l'intégralité des contrats (travail et location) suivent les titres puis la transmission universelle de patrimoine.

## 2 - VALORISATION DE CITEB

L'évaluation de CITEB, en vue de cette cession, a été confiée au Cabinet HDM.

Pour son évaluation, le Cabinet HDM a pris en compte les éléments suivants :

- CITEB, LA REUNION DEVELOPPEMENT et l'INSTITUT BLEU sont financés principalement par la Région Réunion.
- CITEB exerce une activité de recherche et n'a pas vocation à faire des bénéfices. La logique des financements voudrait que l'activité facturable serve à couvrir une partie des charges fixes et donc à alléger le financement par la collectivité.
- LA REUNION DEVELOPPEMENT a été subventionnée pour le rachat des activités et l'exploitation initiale en direct des activités de Hydro Réunion.

Compte tenu de ces éléments, il a paru raisonnable au Cabinet HDM, dans le cas présent, de faire une valorisation patrimoniale de CITEB. Cette valorisation patrimoniale repose sur l'actif net comptable (capitaux propres) retraité des plus ou moins-values.

A l'issue de son analyse, le cabinet HDM a évalué la valorisation patrimoniale de CITEB à 164 664 €.

La vente de CITEB à l'INSTITUT BLEU est toujours en cours.

En tant qu'actionnaire de LA REUNION DEVELOPPEMENT, la collectivité doit délibérer sur la vente des titres de CITEB à l'association l'INSTITUT BLEU.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/03/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 18/03/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- APPROUVER la cession de 100 % des titres de Citeb détenue par LA RÉUNION DÉVELOPPEMENT à l'Institut Bleu,**

**- APPROUVER la cession des titres pour un montant de 164 664 euros.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président